

VILLE DE WESTMOUNT
BUDGET 2020

PRÉSENTATION AU CONSEIL
16 décembre 2019

PAR : La conseillère Kathleen Kez

Collègues conseillères et conseillers, mesdames et messieurs :

J'ai le plaisir de vous présenter les détails du budget d'opérations 2020 de la Ville.

Les objectifs de notre conseil étaient les suivants :

- Limiter l'augmentation de la taxation pour les services locaux à l'IPC
- Continuer d'être à la fine pointe de la technologie afin d'améliorer l'efficacité de nos opérations.
- Poursuivre la stratégie actuelle de recherche de sources de revenus autres que les taxes foncières
- Continuer d'investir dans nos infrastructures
- Ne contracter aucune nouvelle dette et ne pas refinancer la dette

Nous avons fait des choix afin de limiter à 2,5 % l'augmentation de la facture de taxes pour la résidence unifamiliale moyenne. N'eut été de l'augmentation de 2,6 % de notre quote-part de 2020 à l'agglomération, l'augmentation de la facture de taxes pour la résidence unifamiliale moyenne à Westmount n'aurait été de 0,50 %.

Voici les faits saillants du budget 2020 :

1. Le conseil maintient son engagement à l'égard de sa politique de paiement comptant (*pay-as-you-go*) pour le financement des travaux d'immobilisations plutôt que de recourir à l'emprunt. Le budget d'immobilisations 2020 exceptionnel de 26,9 millions de dollars, que le conseil a approuvé le 4 novembre 2019, sera financé comme suit : 13,5 millions \$ proviendront des revenus de taxes ; 10,2 millions \$, du surplus accumulé affecté ; et 3,2 millions \$, de subventions gouvernementales.
2. Le conseil a demandé à l'administration de continuer à maximiser l'utilisation des subventions et d'examiner les sources de revenus autres que les taxes foncières afin de compenser pour les dépenses d'opérations et d'immobilisations. Tous les tarifs ont été révisés et mis à jour à l'automne 2019.

3. Encore une fois, le conseil maintient son engagement à rembourser la dette lorsqu'elle arrive à échéance. Plus précisément, nous n'avons pas l'intention de refinancer notre dette. En 2020, il n'y a aucun paiement en capital de la dette.

LES DÉPENSES TOTALES DU BUDGET D'OPÉRATIONS 2020 (excluant Hydro Westmount)

Le total des dépenses a augmenté de 2,86 millions de dollars (2,6 %). Notre quote-part à l'agglomération et à la CMM représente une augmentation de 1,55 million \$, ce qui explique 54.1% de l'augmentation des dépenses totales.

LES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES DE WESTMOUNT POUR 2020 (excluant Hydro Westmount)

L'augmentation de 2,5 % dans les dépenses locales est principalement attribuable à une augmentation de 5,57 millions \$ (35,3 %) du *pay-as-you-go* et une augmentation de 2,1 millions \$ (9,6 %) pour la rémunération. Ces augmentations ont été compensées par une diminution importante du paiement de la dette de 6 millions \$ (-92,2 %) et par une augmentation de 0,5 million \$ du surplus affecté.

Afin de mieux servir ses résidents, le conseil a approuvé des ressources supplémentaires (1,4 million \$). Cela inclut l'ajout de 19 employés saisonniers et d'un surintendant de nuit au Service des travaux publics. Ces ressources supplémentaires seront affectées aux opérations de déneigement et à l'entretien de nos parcs. Dans la même perspective, 2 inspecteurs et un agent de consultation publique ont également été ajoutés au Service de l'aménagement urbain. Une ressource se joindra également au personnel de la bibliothèque pour travailler sur le programme hors les murs.

L'augmentation de la rémunération s'explique également par les conventions collectives en vigueur (0,7 million \$).

Les dépenses d'opérations contrôlables excluant les projets spéciaux ont augmenté de 74 000 \$ principalement en raison des renouvellements de contrats : location d'équipement de déneigement (393 000 \$), entretien des parcs, enlèvement des déchets, recyclage et compost (255 000 \$), réparation de la flotte de véhicules (128 000 \$), mise en place de divers programmes tels que les GPS pour les opérations de déneigement et *Bang the Table* pour les sondages auprès de notre population (66 000 \$).

Ceci est partiellement compensé par une diminution des honoraires de consultation et des réparations et l'entretien des bâtiments (-755 000 \$).

GESTION DES DETTES

Au 31 décembre 2019, la dette de Westmount sera au solde de 9,3 millions \$ (2018 – 15,4 millions \$) et viendra à échéance en 2023. Par conséquent, il n’y a aucun remboursement du capital en 2020. Le service de la dette municipale de 0,5 million \$ ne sert qu’au paiement des intérêts et des frais bancaires en 2020.

TAXES MUNICIPALES ET REVENUS LOCAUX 2020

Comme l’exige la loi, un budget municipal doit être équilibré. Le total des revenus requis pour correspondre aux dépenses municipales de 2020, excluant Hydro Westmount, sera de 114,1 millions \$.

De ce montant, les revenus locaux provenant de sources autres que les taxes, les en-lieux de taxes et les revenus d’Hydro Westmount totaliseront 18,9 millions \$. Les principaux éléments de ces revenus incluent 5,4 millions \$ pour les frais de stationnement et les amendes, 7 millions \$ pour les droits de mutation, 1,5 million \$ pour les activités récréatives et 2 millions \$ pour les transferts gouvernementaux. Les en-lieux de taxes à recevoir des gouvernements fédéral et provincial s’élèvent à 3 millions \$.

En 2020, les revenus des taxes totaliseront 93,1 millions \$.

TAUX DE TAXATION 2020

En 2020, les taux de taxe municipale (par tranche de 100 \$ d’évaluation) seront les suivants :

Pour les immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	0,7092 \$
Pour les immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,7187 \$
Pour les immeubles non résidentiels	2,8892 \$

La valeur moyenne d’une maison unifamiliale en 2020 sera de 1 952 698 \$. Avec un taux résidentiel de 0,7092 \$ en 2020, la facture de taxe de la résidence unifamiliale moyenne sera de 13 849,06 \$, comparativement à 13 509,93 \$ en 2019.

Je tiens à souligner que cet exemple reflète l’impact des taux de taxation sur la maison unifamiliale moyenne. Les ajustements de la facture de taxes dépendront de la variation de l’évaluation de chaque propriété.

Les factures de taxes seront postées vers la fin du mois de janvier. Le paiement peut être effectué en deux versements ; le premier est dû le 24 février 2020 et le deuxième, le 25 mai 2020. Un taux d'intérêt de 9 % par année sera appliqué sur le solde impayé. Une pénalité de 0,5 % par mois sur le capital impayé sera également imputée jusqu'à un maximum de 5 %, en plus des intérêts à payer.

En déposant le budget d'opérations de Westmount 2020 pour approbation du conseil, je tiens à souligner l'importance que nous accordons à la responsabilité et au souci de vivre selon nos moyens, tout en prenant les mesures nécessaires pour s'assurer que les résidents de Westmount continuent de bénéficier de services et de programmes de première qualité.

Je vous remercie.

Conseillère Kathleen Kez, Commissaire aux Finances
Ville de Westmount